



# Compte-rendu du Collectif formation syndicale

## du Jeudi 9 mars 2023

Participant.es : Dominique Duhamel (UFSE), Michel Brahmi (FD Finances), Isabelle Robert (Centrale Équipement), Cyril Papon (Chancelleries et Services judiciaires), Dominique Panico-Mialon (SNAS), Ludovic Arberet (Agri).

Absent.es : Pierre Lecorcher (PJJ), Nathalie Carpentier (FD Équipement) et Véronique Pascalides (DGFIP), Christophe Benoit (Culture) et Mélanie Veyrier (USAC).

### L'ordre du jour était le suivant :

- Lancement du nouveau collectif Formation syndicale (pilotage, composition, modalités de fonctionnement, etc.) ;
- Préparer le plan de formation pour 2023 (qui sera présenté à la CE de l'UFSE de mai) ;
- Faire le point des modules existants, et voir comment on recueille les besoins des orgas, on mutualise avec les syndicats et fédérations.

#### 1. Démarche et objectifs du collectif :

Le collectif formation syndicale de l'UFSE-CGT est composé de 11 camarades. Il est piloté par Dominique D. et Isabelle R. Il se réunira en présentiel, a minima une fois par trimestre, et en VISIO selon les besoins et le plan de travail.

Le collectif n'a pas vocation à multiplier ce que font déjà les FD et syndicats mais de répondre aux besoins exprimés par les orgas. Pour cela un questionnaire sera envoyé rapidement avec la « Lettre de la Formation syndicale ».

L'objectif du collectif FS de l'UFSE doit être de :

- mettre à disposition des syndicats des modules de formation (y introduire la méthode pédagogique) ;
- réaliser des sessions de formation en fonction des besoins exprimés, ce qui implique de faire un point des formateurs et intervenants disponibles par module ;

Pour cela il nous faut déjà :

- faire un point des formations estampillées UFSE-CGT, ou CGT FP ou Confédé ;
- recenser les référents formation de nos orgas, et les formateurs/intervenants disponibles.

Mutualisation :

- rechercher comment mutualiser avec nos FD et orgas ce qui se fait déjà : les modules de formation et le plan de formation des orgas ;
- connaître le plan de formation des orgas et les possibilités d'ouvrir à d'autres stagiaires.

S'agissant de la communication :

- La « Lettre de la Formation syndicale de l'UFSE-CGT » sera relancée : prochain n° en avril ;
- Nous allons disposer d'un « CLOUD » qui servira aux travaux du collectif et pour y mettre notre documentation (notamment les modules de formation). Une attention particulière devra être portée pour les demandes de nos syndicats affiliés directs et des DDI/DRI.

Le collectif a eu une première réflexion sur le projet de plan de formation à présenter à la CE.

## 2. Réflexion pour le plan de formation :

Un 1<sup>er</sup> échange a eu lieu qui nous permettra de finaliser un projet de mise à disposition de modules et un plan de formation pluriannuel 2023-2024 pour la CE du 3 mai.

### **Rappel - Le parcours de formation CGT :**

La formation confédérale est offerte dans le cadre d'un véritable parcours de formation, composé de trois blocs de formations complémentaires : être acteur toute sa vie, équiper pour le mandat et équiper pour la prise de responsabilité. La formation doit être réalisée par des formateurs et formatrices.

#### ➤ **Les formations « Outiller pour être acteur et pour la prise de responsabilité » :**

Deux formations permanentes et pluriannuelles seront proposées avec des modules évolutifs :

La formation d'accueil qui s'adresse aux syndiqués (nouveaux ou non et aux nouveaux élus et mandatés) est l'entrée du parcours de formation : impulser le module confédéral « S'impliquer » en le complétant des spécificités FP sur 1 jour (à finaliser) ;

La formation du collectif dirigeant.es : module disponible à proposer aux CE de nos orgas.

#### ➤ **Les formations des élu.es « Outiller pour le mandat » :**

Comités Sociaux : le module de 3 jours élaboré avec le pôle confédéral pour une formation syndicale 3 versants qui peut se décliner dans les UD.

Pour autant, l'UFSE-CGT a décliné ce module pour une formation CSA pour les élu.es CGT de la FPE. Il est disponible : nous pouvons proposer deux sessions de formation par l'UFSE-CGT en juin et septembre. D'ores et déjà des Orgas sont demandeurs du module ou d'une présence d'animateurs à leur stage. Nous avons eu un échange sur les formations lors de listes communes, notamment comment former dans ce cadre des élu.es et mandaté.es CGT : cela doit relever de l'orgas.

CAP : le module de 2 jours est entièrement à remettre à jour, avec une demande de faire un focus sur les Lignes directrices de gestion (LDG – mobilité et avancement) et les CAP de discipline.

CCP : sur 1 journée. Module à envisager, à voir avec la BAR « non titulaires ».

Instances médicales : nous disposons d'une base mais le module est à revoir en prenant en compte les textes suite au décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la FPE.

#### ➤ **Les formations de l'UFSE-CGT à mettre à jour :**

Santé/Hygiène, Sécurité, Conditions de travail - voir cette formation sous deux angles :

- compléter le stage CSA d'une formation dédiée pour les représentants à la Formation spécialisée (ou au CSA) ;
- avoir une formation dédiée sur les questions de santé au travail

Juridique : recours, procédures contentieuses, accompagnement syndical : déroulé détaillé mais pas de module construit (disposons toutefois d'un module d'une orga). À voir le pôle juridique.

Originaires outre-mer (Fonction publique) : à ce stade, il s'agit d'un déroulé détaillé avec de la documentation mais le module n'est pas construit. À voir avec Gaëtan Silène animateur de ce stage.

## 3. Autres points abordés :

- Formation de formateurs : informer des dates de « formations de formateurs » du parcours de formation de la Confédération, mais voir si l'on peut envisager à l'UFSE de réaliser une ou deux sessions de formation de formateurs à Montreuil ;
- Faire un point des aides financières et de la subvention pédagogique pour les formations syndicales, notamment la formation HSCT ; une fiche sera annexée à la Lettre de la formation syndicale ;
- Faire le nécessaire pour l'aménagement de la salle de l'UFSE-CGT du 3<sup>ème</sup> étage pour la formation ;
- Interrogation sur ce que devient un recours fait sur un CHSCT, l'instance étant supprimée (à voir).